

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Pentaerythrit
- **No CAS:**  
115-77-5
- **Numéro CE:**  
204-104-9
- **Numéro d'enregistrement:** 01-2119473985-20-0007
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- **Utilisations déconseillées:** Aucune des utilisations identifiées n'est déconseillée.
- **Emploi de la substance / de la préparation:**  
Production de polymères  
Matières premières à utilisation industrielle  
Stabilisateur pour matières synthétiques
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur/Producteur:**  
Penpet Petrochemical Trading GmbH  
Merkurring 105  
22143 Hamburg  
Germany  
Tel: +49 40 675 799 0  
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance  
Hôpital Edouard Herriot  
5 Place d'Arsonval  
69437 Lyon Cedex 03  
  
Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

### 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
Aucun danger particulier à mentionner. Veuillez, néanmoins, respecter les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité.
- **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Propriétés de substance ne correspondent pas aux critères de contrôle.
- **vPvB:** Propriétés de substance ne correspondent pas aux critères de contrôle.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

Nom du produit **Pentaerythrit**

(suite de la page 1)

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**  
115-77-5 Pentaerythrit
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 204-104-9

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**  
Laver à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.  
C'est au médecin de décider de provoquer un vomissement.  
En cas d'avaler involontairement une grande quantité ou en cas des troubles, prière consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement personnel de protection  
Éloigner les personnes non protégées  
Veiller à une aération suffisante  
Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

### Nom du produit Pentaerythrit

(suite de la page 2)

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation de poussière.  
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées  
Ne pas respirer les poussières.  
Eviter contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à sec et à température ambiante.
- **Indications concernant le stockage commun :**  
Ne pas stocker avec les aliments  
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.  
Respecter les prescriptions régionales en matière de stockage des substances dangereuses.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Le produit est hygroscopique
- **Classe de stockage :** 11 Matières solides combustibles
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration mécanique du poste de travail.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **DNEL**

Oral	DNEL/Cons/LSE 0,5 mg/kg bw/day (Human)
	DNEL/Cons/SSE 1 mg/kg bw/day (Human)
Dermique	DNEL/Cons/LSE 0,5 mg/kg bw/day (Human)
	DNEL/Cons/SSE 1 mg/kg bw/day (Human)
	DNEL/In/LSE 1 mg/kg bw/day (Human)

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

### Nom du produit Pentaerythrit

(suite de la page 3)

	DNEL/In/SSE	2 mg/kg bw/day (Human)
Inhalatoire	DNEL/Cons/LSE	0,9 mg/m <sup>3</sup> (Human)
	DNEL/Cons/SSE	1,75 mg/m <sup>3</sup> (Human)
	DNEL/In/LSE	3,5 mg/m <sup>3</sup> (Human)
	DNEL/In/SSE	7 mg/m <sup>3</sup> (Human)

#### • PNEC

Abréviations:

aq = aqua

sed = sediment

Comme la substance n'indique pas de potentiel de bioaccumulation, aucun PNEC n'a été dérivé par voie orale.

Pas d'émissions à attendre dans le sol.

Pas d'émissions attendues dans le sédiment.

PNEC 50 mg/l (sewage treatment plant)

PNEC/Aq 1 mg/l (fresh water)

1 mg/l (intermittent release)

0,1 mg/l (marine water)

#### • No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

#### • Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.

#### • Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### • Contrôles de l'exposition

#### • Equipement de protection individuel :

#### • Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Protection préventive de la peau par un onguent

#### • Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre P1.

#### • Protection des mains :

Gants de protection ou crème de protection de la peau

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

#### • Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Polychloroprène

Caoutchouc fluoré (FKM)

#### • Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### • Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

#### • Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

**Nom du produit Pentaerythrit**

(suite de la page 4)

### 9 Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>· Indications générales.</li> <li>· Aspect:                             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Forme :</td> <td>poudre cristalline</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Couleur :</td> <td>blanc</td> </tr> </table> </li> <li>· Odeur : douce</li> <li>· Seuil olfactif: Non déterminé.</li> </ul>		Forme :	poudre cristalline	Couleur :	blanc
Forme :	poudre cristalline				
Couleur :	blanc				
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Modification d'état                             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Point de fusion :</td> <td>254 - 262°C</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Point d'ébullition :</td> <td>369°C</td> </tr> </table> </li> </ul>		Point de fusion :	254 - 262°C	Point d'ébullition :	369°C
Point de fusion :	254 - 262°C				
Point d'ébullition :	369°C				
· Point d'éclair :	240°C				
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.				
· Température d'inflammation :	> 400°C				
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.				
· Densité à 20°C:	1,37 g/cm <sup>3</sup>				
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:	62 g/l				
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	- 1,7				
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.				

### 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles:
  - Produits oxydants
  - Acides forts
  - Chlorures d'acide
  - Anhydrides d'acide
- Produits de décomposition dangereux:
  - Si les consignes de stockage et de manèment sont respectées: aucuns produits de décomposition dangereux.
- Indications complémentaires : Hygroscopique

### 11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
 

Oral	LD <sub>50</sub> > 5110 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD <sub>50</sub> > 10000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- des yeux : Aucun effet d'irritation      Espèce: yeux des lapins (Test : OECD 405)
- des voies respiratoires: Pas d'effet d'irritation.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

### Nom du produit Pentaerythrit

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation** : Non sensibilisant (OECD 429 - Local Lymph Node Assay)
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale)** :  
Test d'Ames: Pas d'indications d'activité mutagène.  
Test de mutation génétique sur lymphome de souris (OECD 476): négatif  
Mutagénicité (test sur cellules de mammifères) : aberration chromosomiques négative (OECD 473)
- **Influences pouvant provoquer le cancer et des altérations du patrimoine génétique et représenter un risque pour la capacité de reproduction** :  
Cancérogénicité : aucune information disponible.  
Toxicité de reproduction :  
Oral NOAEL (F1) 1000 mg/kg bw/day (rat) (OECD 422)  
NOAEL (P) 100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 422)
- **Toxicité subaiguë à chronique** :
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**: Pas de classement
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**: Pas de classement
- **Danger par aspiration**: pas important
- **Indications toxicologiques complémentaires** :  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.  
Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.
- **Toxicité par administration répétée**  
Oral NOAEL 1000 mg/kg/day (rat) (OECD 407)

## 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** :  
EC<sub>10</sub> > 500 mg/l (pseudomonas putida)  
EC<sub>50</sub> (statique) 1000 mg/l (activated sludge, domestic) (OECD 209)  
EC<sub>50</sub>/24h (statique) > 1000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)  
EC<sub>50</sub>/72h (statique) > 100 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201)  
LC<sub>50</sub>/96h > 100 mg/l (Onchorhynchus mykiss) (OECD 203)  
> 100 mg/l (Oryzias latipes) (OECD 203)  
NOEC/21d 1000 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
- **Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **Autres indications** :  
Pas d'hydrolyse  
Biodégradabilité: 83,7 % après 28 jours
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Potentiel de bioaccumulation** Log POW < 0 - non lipophile, aucun potentiel d'accumulation biologique.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Propriétés de substance ne correspondent pas aux critères de contrôle.
- **vPvB**: Propriétés de substance ne correspondent pas aux critères de contrôle.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

### Nom du produit Pentaerythrit

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### 14 Informations relatives au transport

· <b>No ONU</b> · <b>ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Nom d'expédition des Nations unies</b> · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b> · <b>ADR</b> · <b>Classe</b> · <b>Classe ADN/R :</b>	Pas de produit dangereux d'après la disposition. néant
· <b>IMDG, IATA</b> · <b>Class</b>	néant Pas de produit dangereux d'après la disposition.
· <b>Groupe d'emballage</b> · <b>IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	-

### 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Directives techniques air :**
- **Classe Part en %**  
· **III 100,0**
- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2011

Version: 4

Révision: 11.08.2011

---

**Nom du produit Pentaerythrit**

---

(suite de la page 7)

KFT Chemieservice GmbH  
Im Leuschnerpark. 3 D-64347 Griesheim  
Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49 6155 86829-0 Fax: +49 6155 86829-25  
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 86829-22

**· Contact :** Angelika Torges**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent

**· Sources.**

RTECS banques de données  
Rapport sur la sûreté des substances